

COLLECTIVITE :

Agent concerné :

NOM – PRÉNOM :

AGE :

GRADE :

STATUT : Titulaire
 Stagiaire
 Contractuel s/emploi permanent^(a)

Information sur le poste occupé :

Nombre d'heures hebdomadaires effectuées
(Indiquer l'horaire redistribué sur toute l'année)

.....h.....min

Nombre d'heures hebdomadaires proposées
(Indiquer l'horaire redistribué sur toute l'année)

.....h.....min

Exprimer le temps
en heures et minutes

L'augmentation du temps de travail excède t'elle 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi originel ^(b) ? **Oui** **Non** ⁽¹⁾

S'il y a modification du régime de retraite, la collectivité a-t-elle informé l'agent de cette modification ?
 Oui **Non** ⁽¹⁾

Pour les durées de travail hebdomadaires comprises entre 27 heures et 28 heures, la collectivité déclare avoir pris connaissance de l'intérêt qu'il peut y avoir à faire bénéficier l'agent d'une affiliation à la CNRACL en portant la durée hebdomadaire de travail de celui-ci à 28 heures :

- ⁽¹⁾ Oui mais l'intérêt du service ne le nécessite pas
- Oui mais l'agent ne le souhaite pas
- Sans objet

L'agent concerné :

- donne son accord, ⁽¹⁾
- déclare seulement avoir pris connaissance du projet,
- ne donne pas son accord

Signature de l'agent :

Demande du projet d'arrêté correspondant : **Oui** **Non** ⁽¹⁾

Date d'effet : .../.../...

(Un modèle d'arrêté est également accessible sur www.cdg49.fr)

Fait à
Le
Le Maire, le Président

⁽¹⁾ cocher la case correspondante

^(a) se référer à l'article 39-4 du décret n°88-145

^(b) la durée hebdomadaire de l'emploi originel est celle figurant dans la délibération portant création dudit emploi